

PRIME D'APPROVISIONNEMENT 2024 HAUSHALTSZULAGE 2024

FR La prime d'approvisionnement est allouée, sur demande, aux ménages de la commune de Hesperange qui bénéficient de l'allocation de vie chère accordée par le Fonds National de Solidarité.

La prime d'approvisionnement est payée une fois par année.

Le montant de la prime d'approvisionnement est fixé à 30 % du montant de l'allocation de vie chère accordée par le Fonds National de Solidarité pour l'année pendant laquelle la demande est présentée.

À partir du 15.06.2024 les demandeurs peuvent remettre à la réception de la mairie leur demande de prime d'approvisionnement. La date limite d'introduction de la demande est fixée au 31.03.2025. Les paiements de la prime d'approvisionnement seront effectués après le 15.09.2024 et jusqu'en avril 2025 inclus.

Pour bénéficier de la prime d'approvisionnement, le demandeur doit être inscrit aux registres de la population de la commune de Hesperange depuis au moins une année le jour de la demande.

Le formulaire ci-joint est à remplir et à retourner ensemble avec la pièce attestant du bénéfice de l'allocation de vie chère ainsi que du RIB (Relevé d'identité bancaire) à la réception de la mairie.

DE Auf Anfrage wird die Haushaltszulage jedem Haushalt bewilligt, der auch Bezieher der Teuerungszulage des Fonds National de Solidarité ist.

Die Haushaltszulage wird einmal pro Jahr ausgezahlt.

Die Antragsteller erhalten 30 % des Betrags der Teuerungszulage, bewilligt vom Fonds National de Solidarité für das entsprechende Jahr.

Ab dem 15.06.2024 können die Antragsteller den Antrag zur Haushaltszulage an der Rezeption der Gemeinde abgeben. Letztes Annahmedatum ist der 31.03.2025.

Die Auszahlungen erfolgen nach dem 15. September 2024 und spätestens bis April 2025.

Um in den Genuss der Haushaltszulage zu kommen, muss der Antragsteller am Tag des Antrags seit mindestens einem Jahr im Einwohnermelderegister der Gemeinde Hesperingen eingeschrieben sein.

Beigefügtes Formular ist auszufüllen und zusammen mit dem Bestätigungsschreiben des Fonds National de Solidarité sowie der Bankbescheinigung an der Rezeption der Gemeinde abzugeben.



PRIME D'APPROVISIONNEMENT 2024 HAUSHALTSZULAGE 2024

Nom Prénom
Name Vorname

Adresse
Adresse

Téléphone Matricule
Telefon Kennnummer

Compte bancaire du bénéficiaire de la prime
Kontoverbindung des
Begünstigten der Zulage IBAN LU

Nom du bénéficiaire de la prime
Name des Begünstigten der Zulage

Date
Datum

Signature
Unterschrift

A joindre RIB (Relevé d'identité bancaire)
Bankbescheinigung beilegen

À remettre à la réception de la mairie
Zum Abgeben an der Rezeption der Gemeinde

